



Procès verbal du Conseil municipal du 29 novembre 2011

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**
Effectif légal : **23**
En exercice : **22**
Présents : **13**
Votants : **21**

L'an deux mil **onze**, le **vingt neuf novembre** à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le **vingt cinq novembre**, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Patrick LOISEL, Maire

Etaient présents :

LOISEL Patrick, VARILLON Catherine, LEMAITRE Bernard, BONNOT Paul-Philippe, TOURET Annie, de POMMERY Etienne, de FRAITEUR Margaret, CHARIL Josette, MOIOLI Jean-Baptiste, LEPAGE Martine, REBEL Marc, RAVARY Jacques, SJÖSTRÖM Lars-Peter

formant la majorité des membres en exercice

Absents ayant donné pouvoir :

CLOUZEAU Patrick	a donné pouvoir à	VARILLON Catherine
GARDE Isabelle	a donné pouvoir à	MOIOLI Jean-Baptiste
FREYCHET Sylvie	a donné pouvoir à	LEPAGE Martine
FREMIN Michel	a donné pouvoir à	CHARIL Josette
de VILLERS Laurence	a donné pouvoir à	BONNOT Paul-Philippe
ZSCHUNKE Susanne	a donné pouvoir à	de FRAITEUR Margaret
BALANÇA Anne-Sophie	a donné pouvoir à	LOISEL Patrick
RAUGEL-WACHE Ariane	a donné pouvoir à	de POMMERY Etienne

Absente : BRASSEUR Martine

Etienne de POMMERY est désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

* * * *

58112011 RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX : 2010

L'article 40 de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification intercommunale prévoit que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

* * * *

SEY

Syndicat d'Energie des Yvelines

Syndicat mixte qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'énergie électrique et gaz.

Les membres élus de Feucherolles sont : Lars-Peter SJÖSTRÖM (Titulaire) et Isabelle GARDE (Suppléant).

Les recettes proviennent des redevances R1 et R2 représentant **2 478 713 €** pour 2010 dont 2 186 668 € reversés aux collectivités adhérentes soit **292 045 €** conservés par le SEY. Le syndicat s'est réuni 2 fois en 2010.

SIAE Ru de Gally

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du ru de Gally

Les membres élus de Feucherolles sont : Lars-Peter SJÖSTRÖM titulaire et Michel FREMIN suppléant.

Les recettes, 481 924 € pour l'année 2010, proviennent de la contribution des communes, des subventions de l'Agence de l'eau et des redevances pour nouveaux logements.

Le comité syndical s'est réuni 4 fois en 2010.

SIERE

Syndicat Intercommunal d'Etudes, de REalisation, de gestion du parc d'automobiles desservant la gare ferroviaire de St Nom la Bretèche.

Les représentants élus de Feucherolles sont :

Etienne de POMMERY, Jacques RAVARY, Laurence de VILLERS, Margaret de FRAITEUR

Pour 2010, la section de fonctionnement présente un excédent de 8 333,85 € et la section d'investissement un solde positif de 93 165,55 €.

Les recettes proviennent de la contribution des communes à hauteur de 4,20 €/habitant en 2010, des subventions de l'Etat, du Conseil général et du Conseil régional d'Ile de France.

Le comité syndical s'est réuni à 2 reprises au cours de l'année 2010.

SITRAVAG

Syndicat Intercommunal des TRANsports du VAI de Gally

Les membres élus de Feucherolles sont :

Titulaires : Bernard LEMAITRE Martine LEPAGE

Suppléants : Jacques RAVARY Josette CHARIL

Les recettes proviennent des subventions du Conseil général des Yvelines et du Conseil régional d'Ile de France.

Depuis 1998, il n'est plus appelé de cotisations auprès de collectivités adhérentes, l'activité courante étant financée par l'excédent de fonctionnement reporté d'un exercice à l'autre.

Le comité syndical s'est réuni 3 fois en 2010.

SIVOM de Saint-Germain

Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples

Les membres élus de Feucherolles sont

Titulaires : Laurence de VILLERS et Susanne ZSCHUNKE

Suppléants : Michel FREMIN et Anne-Sophie BALANCA

Les recettes proviennent de la contribution des communes (*pour Feucherolles : en 2010 1 313,34 € pour la section fourrière et 102 259,90 € pour la section centre de secours*) et des subventions de l'Etat, du Conseil général et de la Région Ile de France.

Au compte administratif 2010,

- la section "fourrière" réalise un excédent de fonctionnement de 198 244,26 € dont 124 070,85 € reportés en section de fonctionnement et 74 173,41 € affectés à la section d'investissement.

- la section "centre de secours" réalise un excédent de fonctionnement de 96 070,71 € reporté au budget primitif 2011 en section de fonctionnement pour 62 648,12 € et 33 422,59 € affectés à la section investissements.

SMERGC

Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture

Les membres élus de Feucherolles sont :

Titulaires : Etienne de POMMERY Margaret de FRAITEUR

Suppléants : Laurence de VILLERS Isabelle GARDE

Le comité syndical s'est réuni 2 fois en 2010.

Les recettes proviennent de la contribution des communes et du Conseil Général.

Au compte administratif 2010, on constate des dépenses pour un montant de 11 919,95 €, des recettes pour 24 318,68 € dont 24 317,68 € d'excédent antérieur reporté d'où un excédent de fonctionnement de 12 398,73 € reporté au budget primitif 2010.

Le SMERGC n'a pas appelé de cotisations auprès de collectivités membres en 2010, les dépenses ayant été financées par l'excédent antérieur reporté.

SIVU DE LA ROUTE ROYALE

Objet : Remise en état de la voirie et de ses abords, entretien et gestion administrative et financière de la voirie dite "route royale" traversant les communes d'Ecqueville, Les Alluets le Roi, Crespières, Orgeval et Feucherolles.

Les membres élus de Feucherolles sont :

Titulaires : Etienne de POMMERY Josette CHARIL

Suppléants : Patrick CLOUZEAU Jean-Baptiste MOIOLI

Le syndicat s'est réuni 3 fois en 2010.

Les recettes proviennent de la contribution des communes.

Le Conseil municipal prend acte des rapports présentés et consultables au secrétariat général.

* * * *

59112011 REMPLACEMENT DE CONSEILLERS AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Monsieur LOISEL fait part au Conseil municipal qu'il est nécessaire, à mi-mandat, de revoir les désignations des représentants de la commune au sein des divers syndicats intercommunaux ou organismes extérieurs afin de prendre en compte les demandes des conseillers (J RAVARY pour raisons de santé, S FREYCHET et AS BALANCA).

Aussi, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dit que " ... *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin...*"

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, l' **UNANIMITÉ**, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,

- de **NOMMER** aux postes de titulaires ou suppléants les conseillers suivants :

	Titulaires	Suppléants
SIRCESS	B LEMAITRE M BRASSEUR	PP BONNOT M LEPAGE
SIVOM de St Germain en Laye	L de VILLERS S ZSCHUNKE	M FREMIN M LEPAGE
SIERE	E de POMMERY M de FRAITEUR L de VILLERS M LEPAGE	
SITRAVAG	B LEMAITRE M LEPAGE	J CHARIL K VARILLON
SI de l'Hôpital de POISSY	PP BONNOT P LOISEL	A TOURET S ZSCHUNKE
MISSION LOCALE	A TOURET	S ZSCHUNKE
C C E aérodrome de Chavenay	M REBEL	M BRASSEUR
APPVPA	P LOISEL	K VARILLON
DIP 307	A RAUGEL	B LEMAITRE
COLLEGE Jean Monnet	M LEPAGE M BRASSEUR	P LOISEL E DE POMMERY
CAISSE DES ECOLES	B LEMAITRE M LEPAGE A TOURET	

* * * *

60112011 NON RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC VISIOCOM RACHAT DU VEHICULE

Il est rappelé au Conseil municipal que depuis juin 2008, la société VISIOCOM met un véhicule de 9 places à disposition de la commune en contrepartie d'espaces publicitaires sur ledit véhicule.

Cette convention arrivant à échéance fin décembre, la société propriétaire du minibus a été sollicitée pour un éventuel rachat par la commune.

Par courrier en date du 20 juin, la société Visiocom a proposé le rachat de ce véhicule pour un montant forfaitaire de 17 000 €.

Cependant, vu les sommes engagées pour la mise en service (2000€) ainsi que la valeur argus de juin 2011 (14 821€), il a été proposé de se porter acquéreur pour la somme de 15 000€.

Le 9 novembre dernier, la société proposait un montant de rachat de 16 000 €.

Le service « Jeunesse et sports » et le CCAS étant utilisateurs réguliers de ce minibus à l'occasion de différents déplacements lors des vacances scolaires, sorties «cinéma», sorties «marché», etc...

Débats :

L'ensemble du Conseil municipal souligne la nécessité d'avoir ce type de véhicule pour les déplacements autonomes en groupe, que ce soit pour les jeunes ou pour les seniors.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'**UNANIMITÉ**,

- d' **ACCEPTER** la proposition de rachat du véhicule minibus 9 places mis à disposition de la commune par la société VISIOCOM pour un montant de 16 000 €,

- d' **AUTORISER** le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier

* * * *

61112011 OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BP 2012

Le vote du budget 2012 étant prévu en février prochain, il est nécessaire afin de pallier d'éventuelles dépenses d'investissement, de recourir à l'ouverture par anticipation de crédits d'investissement du budget 2012 sur la base de l'article L.1612-1 du CGCT qui stipule que :

«Jusqu'à l'adoption du budget au 31 mars et en l'absence d'adoption du Budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent».

Chapitre 20 immobilisations incorporelles 5 000 €

Chapitre 21 immobilisations corporelles 100 000 €

Chapitre 23 immobilisations en cours 300 000 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** par 20 voix **POUR** et 1 voix **CONTRE** (Laurence de VILLERS),

- d' **AUTORISER** le Maire à recourir à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement au budget 2012

* * * *

62112011 CREATION D'UN ESPACE DEDIE A LA BIBLIOTHEQUE : Demande de fonds parlementaires auprès de Christian BLANC, député

A l'heure actuelle, la bibliothèque est située dans l'extension d'une salle des fêtes avec parois amovibles. La bibliothèque municipale de Feucherolles comporte plus de 900 membres prouvant un certain dynamisme mais manque aujourd'hui de place pour développer ses activités : absence de médiathèque, absence d'une salle séparée permettant d'accueillir un groupe indépendamment du reste de la bibliothèque (enfants, conférences...).

De plus, lors de manifestations importantes (environ une fois par mois) la salle des fêtes est agrandie, ce qui entraîne l'ouverture d'une cloison et le rétrécissement de la bibliothèque avec déplacement d'une partie des rayonnages, ce qui perturbe le fonctionnement de l'espace culturel.

Le transfert de l'activité sur un autre bâtiment permettra à la bibliothèque de bénéficier de plus de place et son fonctionnement sera indépendant.

Les locaux seront adaptés à ses besoins.

Le projet global prévoit la transformation d'une école en deux parties : le centre de loisirs et la bibliothèque. L'aide sollicitée porte uniquement sur la partie bibliothèque.

Les deux entités fonctionneront de manière indépendante, il faut donc réaliser des travaux de plusieurs natures :

- Conformité à la réglementation incendie
- Accessibilité handicapés
- Remplacement des châssis simple vitrage
- Isolation thermique
- Isolation phonique
- Fermeture d'un préau
- Aménagements intérieurs (modifications des volumes)
- Modification des circulations intérieures
- Mise en peinture

La durée prévisionnelle des travaux est de 4 mois. Il est prévu de débiter les travaux au cours du premier semestre 2013.

Le coût prévisionnel global est de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** à l' **UNANIMITÉ**,

- d' **AUTORISER** Monsieur le Maire, à solliciter de Monsieur Christian BLANC - ancien ministre et député des Yvelines – une subvention au titre des réserves parlementaires.

- d' **AUTORISER** le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

* * * *

63112011 TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2012

Monsieur LEMAITRE indique au Conseil municipal que conformément à la clause contractuelle prévue dans le marché de la société de restauration scolaire, la société «CUISINE EVOLUTIVE» a procédé à la revalorisation du coût des repas servis sur la commune à compter du 1^{er} septembre 2011,

La commune n'ayant pas été informée dans des délais suffisants pour appliquer cette hausse au coût des repas dès la rentrée scolaire de septembre, le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** à l' **UNANIMITÉ**,

- de **REVALORISER** les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2012 suivant les tableaux ci-après :

PLEIN TARIF Unitaire ou occasionnel	2011	2012
	3.65	3.70

FORFAIT Correspondant à une période d'environ trois mois	Tarif normal		Famille 3 enfants et +		selon QF (- de 670 €)	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Forfait 1 jour / sem	42.60	43.20	31.95	32.40	21.30	21.60
Forfait 2 jours /sem	85.15	86.40	63.90	64.85	42.60	43.20
Forfait 3 jours /sem	127.75	129.60	95.80	97.20	63.90	64.80

Forfait 4 jours /sem	170.00	172.50	127.50	129.40	85.00	86.25
----------------------	--------	---------------	--------	---------------	-------	--------------

* * * *

64112011 PARTENARIAT AVEC CHAVENAY Séjour linguistique à Londres

Le service Jeunesse organise pendant les vacances du printemps 2012, un séjour linguistique à Londres à destination des jeunes de 11 à 15 ans.

La commune de Chavenay a sollicité un partenariat afin que ses jeunes puissent bénéficier de cette prestation.

Ce séjour, prévu pour 29 jeunes et 4 adultes (17 de Feucherolles et 12 de Chavenay) se déroulera les 25,26 et 27 avril 2012 et le coût du séjour, prenant en compte les encadrants, est estimé à 320 € par enfant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** à l' **UNANIMITÉ**,

- de **CONCLURE** un partenariat avec la commune de Chavenay pour le séjour linguistique en Angleterre prévu au printemps 2012,

- d' **AUTORISER** le Maire à émettre deux titres de recettes à l'encontre de la commune de Chavenay pour un montant correspondant à :

1/ 25% de sa participation soit 941,75€

2/ le solde en mars 2012

- d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

* * * *

65112011 PARTENARIAT AVEC CHAVENAY : Séjour ski 2012

Dans le cadre d'un partenariat «jeunesse» entre les communes de Chavenay et Feucherolles, la commune de Chavenay organise un séjour au ski en février 2012 auquel le service jeunesse souhaite s'associer.

En concertation avec la commune de Chavenay la société EVAL Voyages a été désignée selon des critères financiers et pédagogiques.

Le coût du séjour, prévu pour 20 jeunes et 3 adultes, est estimé à 690 € par enfant.

La commune de Chavenay, organisatrice du séjour et signataire du contrat avec la société EVAL Voyages, facturera les frais de séjour suivant le nombre de jeunes Feucherollais y participant.

Débats :

[Monsieur BONNOT souligne l'intérêt du rapprochement entre communes dans le cadre de la future intercommunalité.](#)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** à l' **UNANIMITÉ**,

- de **CONCLURE** avec la commune de Chavenay un partenariat pour le séjour au ski prévu en février 2012,

- d' **AUTORISER** le Maire à recouvrir les deux titres de recettes émis par la commune de Chavenay à l'encontre de la commune de Feucherolles pour un montant correspondant à :

1/ 30% de sa participation à cette prestation

2/ le solde en mars 2012

- d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

* * * *

66112011 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : Création 1 poste de rédacteur principal

1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Aussi, suite aux différents mouvements de personnel sur l'exercice 2011 et à la possibilité de nomination de certains agents à un grade supérieur,

Débats :

Monsieur de POMMERY demande s'il est possible que quelques postes soient fermés dans les effectifs budgétaires afin d'être plus près de la réalité.

le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** à l' **UNANIMITÉ**,

- de **PROCEDER** à l'ouverture de 2 postes :
 - un poste de rédacteur principal
 - un poste d'ATSEM principal 2ème classe

d' **APPROUVER** le tableau des effectifs ainsi modifié tel que joint en annexe

* * * *

67112011 AUTORISATION DE DEPOSER ET SIGNER LE PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF A L'EXTENSION DE LA CRECHE ASSOCIATIVE

Il est rappelé au Conseil municipal que lors de la séance du 22 septembre dernier, celui-ci a approuvé le projet d'extension de la crèche associative.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, il s'avère nécessaire de procéder au dépôt d'un permis de construire.

Aussi, vu l'article L421-1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** à l' **UNANIMITÉ**,

- d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer et signer le permis de construire relatif à l'extension de la crèche associative sise rue Bernard Deniau.
- d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

* * * *

68112011 TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT (ex TLE)

La loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 a opéré une importante réforme de la fiscalité de l'urbanisme qui entre en vigueur le 1^{er} mars 2012.

Cette réforme prévoit, entre autres,

- le remplacement de la taxe locale d'équipement par la taxe d'aménagement dont le taux sera composé d'une part communale ou intercommunale, d'une part départementale ainsi que d'une part régionale en Ile de France.
- la disparition progressive entre 2012 et 2015 de la plupart des participations d'urbanisme qui pouvaient être additionnées à la taxe locale d'équipement (versement pour dépassement du PLD) participation pour non réalisation d'aires de stationnement, participation pour voirie et réseaux, participation pour le raccordement à l'égout,
- la création d'une nouvelle participation : le versement pour sous-densité qui vise à inciter les constructeurs à une gestion économe de l'espace et à densifier les constructions.

Ainsi, la taxe d'aménagement remplace la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), la taxe pour le financement des

conseils en architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), la taxe complémentaire à la TLE en région Ile de France (TCTLE) et la taxe spéciale d'équipement du département de la Savoie, ceci à compter du 1^{er} mars 2012.

Le produit de cette taxe est affecté en section investissement du budget des communes.

La taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS, le taux est de 1%. Toutefois, les collectivités peuvent décider d'y renoncer ou de voter un taux supérieur sans excéder 20 %.

Pour Feucherolles, le taux voté il y a de nombreuses années est de 5%.

Aussi, le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** à l' **UNANIMITÉ**,

- de **FIXER** le taux de la taxe d'aménagement (ex TLE) à 5% à compter du 1^{er} mars 2012

* * * *

**69112011 - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES
AA 242 et AA 243 (en partie)
- OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PARCELLE AA242 (en partie)**

Monsieur de POMMERY rappelle au Conseil municipal qu'à l'occasion des travaux de construction de la halle, il a été nécessaire de déclasser du domaine privé de la commune une partie de la parcelle AA242 et AA 243.

Dans le cadre du projet de création de logements et de commerces en vue de dynamiser le Centre du Village, il convient de déclasser ces parcelles en partie du domaine public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2111-1 et L 2111-3 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L 111-1, L141-1 et L 141-3 et suivants ;

Vu la délibération en date du 22 septembre 2009 portant sur le classement dans le domaine public communal des parcelles AA 242 (en partie), et AA 243.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** à l' **UNANIMITÉ**,

- de **DECLASSER** du domaine public communal une partie de la parcelle AA 243, et la totalité de la parcelle AA 242,

- de **CONSTATER** la désaffectation de la parcelle AA 243 (en partie) et de la totalité de la parcelle AA 242.

- d' **AUTORISER** le Maire à procéder à l'ouverture d'une enquête publique obligatoire pour le déclassement des parcelles AA 242 (en partie) et AA 243 (en partie),

- d' **AUTORISER** le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier

* * * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 21 h 50

ANNEXE A LA DELIBERATION 66-11-2011 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2011	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
		45
EMPLOI FONCTIONNEL	1	1
Directeur général des services	1	1
SECTEUR ADMINISTRATIF	16	7
Attaché	1	
Rédacteur chef	1	1
Rédacteur principal	2	1
Rédacteur	3	2
Adjoint administratif p ^{al} de 1 ^{ère} classe	1	0
Adjoint administratif pal de 2 ^{ème} classe	3	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	2	0
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	3	2
SECTEUR TECHNIQUE	20	14
Ingénieur principal	1	1
Agent de maîtrise principal	1	0
Agent de maîtrise qualifié	1	0
Agent technique principal 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	15	12
SECTEUR SOCIAL	6	4
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	
ATSEM 1 ^{ère} classe	5	4
SECTEUR CULTUREL	1	0
Agent du patrimoine 2 ^{ème} classe	1	0
POLICE MUNICIPALE	1	0
Brigadier Brigadier Chef	1	0

Parcelle a déclasser
du domaine public 242





Adoption du procès verbal du
Conseil municipal du
29 novembre 2011

	SIGNATURE
PATRICK LOISEL	
BERNARD LEMAITRE	
PAUL-PHILIPPE BONNOT	
ETIENNE BERTHE DE POMMERY	
MARTINE BRASSEUR	Absente
Marc REBEL	
Laurence de VILLERS	Pouvoir à PP BONNOT
JEAN-BAPTISTE MOIOLI	
ISABELLE GARDE	Pouvoir à JB MOIOLI
MARGARET DE FRAITEUR	
MARTINE LEPAGE	
ARIANE RAUGEL-WACHE	Etienne de POMMERY
JOSETTE CHARIL	
SYLVIE FREYCHET	Martine Lepage
Michel FREMIN	Pouvoir à J CHARIL
SUSANNE ZSCHUNKE	Pouvoir à M de Fraiteur
JACQUES RAVARY	
ANNIE TOURET	
LARS PETER SJÖSTRÖM	
ANNE-SOPHIE BALANCA	Patrick Loisel
PATRICK CLOUZEAU	Katrin VARILLON
KATRIN VARILLON	